

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE
FL/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2016

Le vingt-sept juin de l'an deux mille seize à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le vingt et un juin de l'an deux mille seize conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. MILLET, M. TIXIER, M. FOURNIER, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme DELBECQ à M. M. JOLY
M. LARNICOL à Mme FOUCAULT
M. ATTAF à M. DOSSMANN
Mme ORSINI à Mme LEGOFF
Mme BOULER à Mme CHATEAU-GILLE
M. LEFEVRE à M. MORDEFROID
M. YAHIEL à Mme CHAUVEAUD-LAMBLING

ABSENTS :

M. DELORT (jusqu'au point 4 inclus)
M. PANCRAZI
Mme BARBET

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE

- Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

APPROUVE

- le principe et les modalités de lancement d'une consultation relative à la réalisation du magazine de la ville de Verrières-le-Buisson et de ses suppléments,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer une convention constitutive du groupement de commandes entre la commune et le centre communal d'action sociale de Verrières-le-Buisson pour l'émission et la livraison de titres-restaurants à destination de leurs agents,

APPROUVE

- le principe et les modalités de lancement d'une consultation relative à l'émission et la livraison de titres-restaurant pour les agents de la commune et du centre communal d'action sociale de Verrières-le-Buisson,

HABILITE

- Monsieur le Maire à signer les marchés publics relatifs à la téléphonie fixe (lot 1) avec la société SFR et à la téléphonie mobile (lot 2) avec la société Bouygues Télécom,

DECIDE

- la création des postes suivants : 3 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe, 2 postes d'agent social de 2^{ème} classe, 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et un poste de Chargé de mission pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme par 29 voix pour et 1 abstention (M. GRISSOLANGE), M. FOURNIER n'étant pas présent au moment du vote,
- de supprimer des postes afin de mettre à jour le tableau des effectifs en tenant compte des mouvements et des avancements de personnel par 30 voix pour, M. FOURNIER n'étant pas présent au moment du vote,
- de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre interdépartemental de gestion va engager courant 2016 par 30 voix pour, M. FOURNIER n'étant pas présent au moment de la mise en discussion de la délibération,

FIXE

- le tarif abonné à 24 euros par personne pour 3 spectacles à choisir parmi la programmation de la saison culturelle (théâtre, festival de Jazz, Graï des Musiques et lecture-brunch),

SOLLICITE

- une subvention de 2 000 € à l'action culturelle des communes à la Communauté Paris-Saclay pour l'année 2016 pour le musée éphémère,
- une subvention d'aide à l'action culturelle des communes auprès de la Communauté Paris-Saclay pour un montant de 2 000 euros pour les Défis de Verrières-le-Buisson 2016,

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N°89 Convention entre la ville et le centre de formation aux métiers de la petite enfance L'horizon pour une formation prévue les 2 et 3 juin 2016 pour un montant de 390 € TTC,
- N°90 Contrat de prestation entre la ville et Madame BEAU, auteur, pour une lecture publique de son œuvre dans le groupe scolaire Paul Fort / David Régnier le mardi 21 juin 2016 dans le cadre de l'opération « le livre est lu, le livre élu » pour un montant de 227 €,
- N°91 Contrat de prestation entre la ville et Monsieur TIXIER, auteur, pour une lecture publique de son œuvre dans le groupe scolaire Paul Fort / David Régnier le vendredi 17 juin 2016 dans le cadre de l'opération « le livre est lu, le livre élu » pour un montant de 232,50 €,
- N°92 Contrat de prestation entre la ville et la compagnie « Tomorrow quoi » pour l'intervention de Monsieur CHARNEUX relative à l'animation de 12 séances d'ateliers d'écriture du 15 septembre au 15 décembre 2016 pour un montant de 3 500 € TTC,
- N°93 Convention entre la ville et l'association Chacha-Mambo Swing Tagada pour la représentation d'un spectacle pour enfants dans le cadre de la fête de la musique qui a lieu le 22 juin 2016 à l'accueil de loisirs « Le Vert Buisson » à 18h pour un montant de 840 € TTC,
- N°94 Convention entre la ville et le Centre de promotion du livre de jeunesse pour une formation prévue le 2 juin 2016 pour un montant de 150 €,
- N°95 Contrats de cession entre la ville et l'association « Les Thérèses » pour une représentation de 2 spectacles « De l'autre côté du pont » dans le cadre de la 13^{ème} nuit du conte le samedi 25 juin 2016 à 21h30 à l'arboretum pour un montant total de 1 600 € TTTC,
- N°96 Convention entre la ville et l'Aeroven pour une formation prévue du 7 au 15 mai 2016 pour un montant de 410 € TTC,
- N°97 Convention de services partagés entre la ville et l'association syndicale autorisée Le Petit Vaupéroux pour la mise à disposition de locaux et l'utilisation de matériels appartenant à la commune pour une durée d'un an à compter du 1^{er} août 2016 et renouvelable 2 fois,
- N°98 Convention entre la ville et l'association Pikler Loczy pour une formation prévue les 20 et 21 octobre 2016 pour 10 agents pour un montant total de 2 840 € TTC,

- N°99 Convention entre la ville et CFPJ pour une formation prévue les 24 et 25 novembre 2016 pour un montant de 1 524 € TTC,
- N°100 Convention entre la ville de Verrières-le-Buisson et les Entretiens Professionnels Formation pour une formation prévue le 7 octobre 2016 pour un montant de 200 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

**Le Maire,
Vice-Président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n° 93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.